

LES SENTIERS FORESTIERS SOUMIS À RUDE ÉPREUVE

Les arbres obstruant les chemins en forêt ne manquent pas ce début d'année. Si la situation est suivie, elle s'inscrit dans des enjeux plus larges qui imposent de fixer des priorités.

Affaiblies par les sécheresses des années précédentes, les forêts de la région paient un lourd tribut au réchauffement climatique, lequel favorise aussi le retour du bostryche. Chaque nouveau coup de tabac s'accompagne de son lot d'arbres déracinés ou cassés, lesquels peuvent parfois obstruer des sentiers de randonnée ou de VTT, très prisés par la population.

Le service forestier communal est attentif à la situation, laquelle ne peut toutefois pas être réglée en deux coups de tronçonneuse. Les travaux de dégagement de chemins sont traités par ordre de priorité, parmi les nombreuses autres tâches à charge du service, dont celles liées à l'exploitation régulière des forêts. Or, la période de coupes, qui s'est terminée fin mai conformément à la législation forestière, a fortement sollicité l'équipe communale et les entreprises privées, l'exploitation des bois renversés ou en mauvais état sanitaire pouvant quant à elle se poursuivre tout l'été.

L'enlèvement des arbres tombés demande aussi de tenir compte de la nature des chemins (la priorité étant donnée, pour les sentiers pédestres ou cyclables, à ceux faisant l'objet d'un balisage officiel), des synergies potentielles avec des coupes programmées, du degré de dangerosité ou encore évidemment de l'ampleur de l'obstacle lui-même (raison pour laquelle un ébranchage est parfois réalisé dans un premier temps, avant de retirer le tronc).

Le réchauffement climatique s'avère par ailleurs propice à une fréquentation des forêts à l'année par le public, n'offrant dès lors plus de répit aux forestiers pour l'entretien des chemins. Si les pratiques forestières doivent s'adapter en conséquence, les visiteurs des forêts doivent aussi prendre conscience des changements en cours. D'autant que ceux-ci ne concernent pas que la fonction « sociale » de la forêt, mais aussi celles relevant de la production, de la protection et de la promotion de la biodiversité, soumises elles aussi à des enjeux nouveaux et conséquents.

CULTURE

GALERIE BLEU DE CHINE, FLEURIER

Bleu de Chine est une galerie d'art et un espace culturel. Animée par le couple Ioset formé par la peintre Adriana et le sculpteur Philippe, elle se veut un espace de rencontre et d'émotion, de partage et d'amitié. En plus d'expositions de peintures, sculptures ou photographies, elle propose ainsi régulièrement différents événements : soirées musicales, contes, lectures et autres animations artistiques.



© TAM BERGER (11/24)

UTILISATION DES DRONES

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, de nouvelles règles encadrent l'utilisation des drones dans notre pays.

Cette réglementation reprise de l'Union européenne différencie les drones principalement selon leur poids et leur utilisation. Pour exploiter un drone pesant moins de 250g et n'étant équipé ni d'une caméra ni d'un capteur ou autre dispositif pouvant recueillir des données à caractère personnel, aucune autorisation de l'office fédéral de l'aviation civile (OFAC) n'est en principe requise.

Les choses se corsent quand le drone pèse plus de 250g. Dans un tel cas, il est obligatoire de suivre une formation et de passer un examen, qui dépendent de la sous-catégorie (A1, A2, A3) d'exploitation du drone. D'autres dispositions concernant la hauteur de vol ou le survol de rassemblement de personnes s'appliquent en sus.

À ces règles s'ajoutent des restrictions de vol. Dans notre région, deux zones géographiques sont concernées : l'aérodrome de Môtiers et le district franc fédéral du Creux du Van. Dans le premier cas, l'exploitation de drones de plus de 250g est interdite dans un rayon de 5 km autour du terrain d'aviation. Des autorisations exceptionnelles peuvent toutefois être demandées au chef d'aérodrome. Dans le deuxième cas, l'exploitation d'aéronefs sans occupants est simplement interdite. Ici également, des autorisations exceptionnelles peuvent être demandées au service cantonal de la faune, des forêts et de la nature (SFFN).

L'OFAC résume les règles comme suit :

1. Connaître les restrictions géographiques
2. Maintenir un contact visuel permanent avec le drone
3. S'écarter à temps des autres aéronefs
4. Ne pas survoler des rassemblements de personnes
5. Respecter la sphère privée
6. Disposer d'une couverture d'assurance suffisante

Vous trouverez toutes les informations sur www.bazl.admin.ch/bazl/fr/home/drohnen.html

INAUGURATION DE LA STEP DE NOIRAIGUE

La nouvelle station d'épuration de Noiraigue étant totalement terminée et fonctionnant depuis quelque temps déjà, la population est invitée à son inauguration officielle qui se tiendra le

samedi 10 juin 2023

Cette matinée prévoit une visite publique dès 9 h 30 ainsi qu'une partie officielle qui débutera à 11 h et sera suivie d'un apéritif.

Pour des questions d'organisation, les personnes intéressées sont priées de bien vouloir s'inscrire, par courriel à EauEpu.ration.VDT@ne.ch ou par téléphone au 032 886 43 52, d'ici au 5 juin 2023.



ANNONCES

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMONews et www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi

LOCATION

À louer à Buttes de suite ou à convenir
Appartement de 3 pièces, cuisine agencée habitable, dans immeuble communal
Loyer: Fr. 700.- + charges
Contact: infrastructures.vdt@ne.ch ou par tél au 032 886 43 55



MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.
Plus d'informations: www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSES

DATES LIMITES OPPOSITION

Fleurier – Rue de la Place d'Armes 13	12 juin 2023
Môtiers – Rue de la Gare 8a	16 juin 2023
Môtiers – Rue de la Golaye 1	16 juin 2023

